

## Quelques notes sur le rapport Le Déaut « Des mines de fer aux mines de sel »<sup>1</sup>

### Nota Bene :

Depuis la parution du rapport Le Déaut intitulé *Refonder l'Université, dynamiser la recherche. Mieux coopérer pour réussir*, remis le 14 janvier 2013 au premier ministre comme « propositions de transcriptions législatives et réglementaires des conclusions des Assises 2012 de l'enseignement supérieur et de la recherche », plusieurs projets de loi ont circulé qui sont encore plus accablants que ce que souhaitait le député de Meurthe-et-Moselle. Il n'empêche que ces projets et les propositions du rapport Le Déaut partagent une même logique, que seul ce dernier permet de comprendre. Raison pour laquelle nous publions ces quelques notes incomplètes.

Le ton est donné dès les remerciements de la p. vii : l'objectif est « la création d'un cadre amélioré » des réformes précédentes ; inutile, donc, de chercher dans ce rapport le changement attendu.

### Introduction

« Il n'est pas question de remettre en cause tous les principes actuels d'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche ; car certains, comme l'autonomie des universités, où la coopération thématique au sein des Alliances, sont désormais des acquis bénéficiant d'un consensus » (p. 4).

Ainsi, deux des principales contestations, l'autonomie de gestion des universités qui s'est traduite par une catastrophe financière et entraîne chaque jour des suppressions de postes dans l'ESR, et la création d'entités qui mettent la recherche publique entre les mains d'intérêts privés, dépossédant les scientifiques de toute participation aux choix stratégiques de la recherche, sont censés faire l'objet d'un consensus. Il fallait oser une telle affirmation. Après cela vient l'évidence : un peu de démocratie en redéfinissant le rôle dévolu aux territoires (entendre, la régionalisation de l'ESR), et tout ira bien.

Le passage promis d'un « modèle d'excellence par la compétition » à un « modèle de performance par la coopération » (p. 5) trahit en fait la même idéologie que celle de la droite : pour la recherche, il s'agit de faire « les percées fondamentales en innovations industrielles » (sans doute « fondamentales » est là comme substitut à la recherche fondamentale...), et, pour l'enseignement supérieur, d'acquérir une notoriété mondiale. J.-Y. Le Déaut pourrait employer dès demain V. Pécresse comme conseillère spéciale – elle ne tenait pas un autre discours.

La coopération dans la recherche, selon Le Déaut, c'est d'abord éviter les doublons (p. 5) : autant dire qu'il s'agit de faire des économies d'échelles, en s'appuyant sur cette idée stupide que l'on fait la même chose dans des labos travaillant sur un même thème. La coopération, c'est aussi les liens avec les entreprises, notamment grâce au Crédit Impôt Recherche. La coopération, c'est ensuite le regroupement institutionnel – nous sommes donc dans la même logique que le gouvernement précédent. La coopération c'est enfin la démarche « Bac -3, Bac +3 ». Bref, la coopération selon les socialistes, c'est la concurrence, mais avec le sourire.

### 1<sup>re</sup> partie. Gouvernance et autonomie des établissements

« L'autonomie est souhaitable si la loi donne la possibilité effective aux universités de prendre des initiatives pédagogiques, de mettre en œuvre des partenariats avec les organismes pour conduire leur politique de recherche, de contracter avec les entreprises, de négocier avec les régions, de s'organiser sur un territoire, de décider d'arbitrages budgétaires entre les différentes missions, voire, dans certains cas, de gérer les questions immobilières. » (p. 11)

---

<sup>1</sup> Allusion à la phrase remarquable qui orne la couverture du rapport sous le nom de son auteur : « Des mines de fer... aux mines de matière grise ».

Qu'est-ce qui change par rapport à ce que voulait le gouvernement précédent ? Une seule chose : la place des régions et de la régionalisation. Le Déaut affirme que « *L'État doit être stratège* » et « *conserver et assumer pleinement le rôle de régulation et de financement qui est le sien* » (p. 12), mais de quoi parle-t-il ? Derrière la notion de régulation avancée ici, il faut sans doute entendre qu'il est acté que l'enseignement supérieur et la recherche sont un secteur économique comme un autre. Certes, Le Déaut réaffirme le cadre national de l'ESR, de la délivrance des diplômes, l'égalité territoriale, la défense des disciplines à faibles effectifs. Mais c'est pour immédiatement s'appuyer sur le rapport Gallois qui a pointé « *l'articulation insuffisante de la formation, de la recherche et de l'innovation avec l'industrie* ». Aussi propose-t-il un article de loi rédigé ainsi : « *le service public de l'enseignement supérieur et la recherche publique assurent conjointement un continuum entre la formation, la recherche et l'innovation entendue comme service à la société* » (p. 14). Ou comment passer du service public au service de la société, c'est-à-dire transformer la notion française de service public en celle anglo-saxonne et libérale de service, ici assuré par l'innovation, donc par le relais des entreprises. L'ajout de la « *compétitivité* » aux missions de l'ESR renforce ce passage d'une logique publique à une logique libérale.

Il faut donc lire la réaffirmation du rôle de « *l'État stratège* » dans ce rapport à l'aune de ce qu'est désormais l'État pour le PS comme pour l'UMP. L'autoritarisme généralisé qui s'impose depuis le monde des hauts technocrates jusqu'aux simples collègues exécutants pourrait faire croire que nous sommes dans la tradition bonapartiste de l'État français jacobin et autoritaire, avec son administration impérieuse. Il n'en est rien. Les agences dites indépendantes, les transformations du statut des fonctionnaires, les modifications des chaînes hiérarchiques, l'introduction du nouveau management public avec ses cortèges d'indices de la performance, la notation et l'évaluation à tous les étages, y compris des structures générales des services publics (hôpital, universités, police, etc.) et de leurs administrations, ont transformé l'État lui-même. Des zones grises ont progressivement subverti la frontière entre l'État et le privé, désinstitutionnalisant en quelque sorte le premier ou institutionnalisant le second, selon le point de vue duquel on se place. Le privé est ainsi entré, par l'intermédiaire de tout un arsenal législatif et grâce à la transformation de la définition des fins mêmes visées par l'État, dans la conception et l'élaboration des politiques qui devraient être publiques. Des instances de régulation (agences, autorités, etc.), présentées comme extérieures à l'État (mais entièrement composées de gens nommés, qui créent une classe – experts, technocrates, évaluateurs... – trustant les lieux de décision ou de régulation et tournée vers sa propre reproduction), donnent les instruments pour contourner en partie la représentation nationale et les processus traditionnels de la vie démocratique. Et ce d'autant plus que les « élites » politiques baignent désormais complètement dans ce nouvel ordre et l'ont parfaitement intégré, de même qu'ont été intégrés les critères d'évaluation du monde entrepreneurial au sein de toutes les instances chargées du contrôle de l'État, telle la cour des Comptes. Tout cela a encore renforcé cette zone grise et cette dépossession du contrôle de l'organisation de l'État par lui-même, qui passait autrefois par la production interne aux administrations de leurs propres critères. Si l'État dont il est question se traduit par un autoritarisme à tous les étages et des dénis constants de la démocratie, il n'a donc pourtant pas grand-chose à voir avec l'État autoritaire de la période gaullienne.

L'une des conséquences de ce processus est ce que l'on appelle ordinairement la « *privatisation* » des services publics, qui est en fait la mise de ces derniers au service d'intérêts privés considérés comme les seuls valables et rentables économiquement parlant (normal, ce sont les critères d'évaluation de ce monde qui sont utilisés). Une autre conséquence est la construction d'une classe aux intérêts partagés, formée de ceux qui dominent la vie politique du pays et de ceux qui dominent sa vie économique (grands médias compris, qui jouent un rôle charnière entre les deux). L'État s'est délité, et dans le même temps les technocrates ou les politiques qui accaparent les postes de commande en son sein se sont projetés dans le monde des intérêts privés. Réciproquement, les « *grands patrons* » et les grands groupes industriels ou financiers ont investi quelques secteurs clés de la fonction publique pour eux (comme la recherche, par l'intermédiaire des Alliances entre autres). Structurellement, cette classe s'est en grande partie affranchie de la sanction politique par

les dispositifs qu'elle a mis en place pour en finir avec la dissociation État/intérêts privés qui était le socle de référence de l'organisation de la société, l'État étant pensé comme protecteur et décideur dans la perspective du bien commun. C'est cette conception de l'État qui a été à l'origine de toutes les structures de ce que l'on a appelé l'État-Providence. Cela ne veut pas dire que cela marchait parfaitement dans les faits : le gaullisme, par exemple, a été la version très autoritaire de cet État, et les collusions entre affaires et monde politique ont toujours existé. Mais étaient étaient dénoncées comme de la corruption et il était toujours possible d'en appeler à l'État garant du bien commun contre les pratiques réelles de l'État. La dissolution de la frontière entre le l'État (le bien commun) et les intérêts privés brouille la perception de la corruption (cf. le lobbying et les multiples indices de rapports douteux entre hommes politiques en charge des affaires et grands groupes industriels), tandis que les appels au bien commun se voient désormais systématiquement invalidés par la mise en avant des intérêts économiques des grandes entreprise. L'« État » entièrement pensé à l'aune des intérêts privés, cela a un nom : c'est la mafia. Ou la multinationale. Deux faces d'une même médaille. Le Déaut entend redonner au gouvernement (et notamment au premier ministre) la décision concernant les orientations stratégiques de la recherche. Pour cela, il veut remplacer le HCST (Haut conseil de la science et de la technologie) par « *un conseil stratégique restreint* » directement placé auprès du premier ministre (p. 15). L'objectif est double : éteindre les critiques contre l'ANR décidant de la stratégie de recherche française, redonner au gouvernement la maîtrise de cette stratégie en écartant le président de la République. L'OPECST (Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques) initiera les travaux préparant l'Agenda stratégique en menant un « *travail prospectif avec tous les acteurs concernés* » (p. 16). Le Conseil stratégique émettra un avis. Le Gouvernement décidera. Le parlement, par l'intermédiaire de commissions annuelles, aura la charge de contrôler l'exécution de l'Agenda stratégique sur la base d'un rapport remis par le Gouvernement... Si l'on compare avec ce qui se faisait avant, l'ANR appliquant strictement le programme de la Stratégie Nationale de la Recherche et de l'Innovation entièrement repris à son compte par le Gouvernement, on ne peut pas dire que le changement, c'est maintenant. C'est bien la SNRI renouvelée qui donnera encore les axes principaux qui devront être ceux de la recherche, et les financements seront concentrés sur les domaines concernés.

Pour compléter le tout, Le Déaut propose qu'un livre blanc de l'ESR fixe « *les perspectives de développement et de performances que l'État assigne à ce secteur ainsi que les orientations financières et les moyens qui seront octroyés aux universités autonomes afin d'élaborer leur politique universitaire et scientifique dans le cadre de la stratégie ainsi tracée* » (p. 29). Autant dire que les universités seront désormais pieds et poings liés et leurs objectifs entièrement orientés par « *la compétitivité* », « *l'emploi* » et le « *redressement productif* », leur politique étant étroitement circonscrite par la stratégie nationale, qui reposera sur les seules perspectives d'innovation, de compétitivité et de productivité. Le discours sur « *l'État stratège* » ne saurait masquer l'extension accrue de la « zone grise » qui ronge peu à peu le service public d'enseignement supérieur et de recherche.

## **2<sup>e</sup> partie. L'enseignement supérieur, la recherche et les territoires**

### **3<sup>e</sup> partie. La réussite des étudiants**

### **4<sup>e</sup> partie. Une nouvelle ambition pour l'ESR, ses acteurs, son financement et son évaluation**

Ce qui fut souvent reproché au ministère de V. Péresse puis de L. Wauquiez – n'avoir aucune idée de ce qu'est la recherche – peut l'être à l'auteur de ce rapport : cette dernière partie s'ouvre ainsi sur l'affirmation qu'on ne doit pas dissocier l'« *ambition pour la recherche* » d'une « *ambition pour l'innovation d'une part et pour la culture scientifique d'autre part* » (p. 95).

Poursuivant sur l'affirmation du danger qu'est la précarité pour « *le lien social* » entre « *générations* » et « *entre disciplines* » – le lexique du « sociétal » fait des ravages jusque dans les rangs de l'Assemblée Nationale – cette dernière partie rend manifeste le grand écart de Le Déaut

entre l'adhésion foncière au modèle mis en place depuis 2004 (avec l'ANR) et la volonté de faire signe que « coucou, oui, on a entendu que vous n'êtes pas tous, pas trop, contents ».

Le diable n'est plus dans les détails, il a mis son costume rouge, on ne voit plus que lui. L'AERES sera remplacée par l'AUTEURE ? Le sigle qui gendérise bizarrement l'agence<sup>2</sup> vise à affirmer son « *pouvoir coercitif* » en matière d'enquête. Comme l'AERES, l'AUTEURE sera « *une autorité administrative indépendante* », comme elle, elle évaluera les unités de recherche, et validera les procédures et l'évaluation des « *conditions dans lesquelles ces procédures sont mises en œuvre* » (p. 99). Mais comme il y a eu beaucoup de critiques, la proposition est « *que la mission de validation de l'AUTEURE devienne la règle et que sa mission d'évaluation devienne l'exception* » (p. 99-100) Ce qui signifie qu'elle n'évaluera pas directement, sauf si on le lui demande ou si une unité dépose un recours – entendons que l'AUTEURE redonne au CoNRS (Comité National de la Recherche Scientifique) ses prérogatives d'évaluation des unités... et attend de voir qui peut évaluer les équipes d'accueil. Pour les établissements et organismes, la mission d'évaluation de l'AUTEURE restera la règle.

La question structurelle constamment pointée par les adversaires de l'AERES – c'est une agence de nommés nommant d'autres nommés – ne fait l'objet que d'une sous-rubrique d'une ligne et demi. Écarquillons un peu les yeux : il faudrait donc « *permettre la participation des représentants élus des instances d'évaluation aux comités d'évaluation* ». Il ne s'agit pas de modifier le principe de la nomination qui constitue le socle de l'Agence, mais d'autoriser des membres élus de ces autres instances d'évaluation à assister aux comités d'évaluation AUTEURE... ce qui est déjà le cas des membres du CoNRS. À qui Le Déaut pense-t-il donc s'il le sait ? Probablement au CNU... qui n'évalue pas encore les unités. Pour le CA de l'AUTEURE, il propose d'ajouter deux membres élus « *émanant de la communauté scientifique* » – deux sur les neuf que comporteraient désormais le CA, le but étant moins la « *démocratisation* » que d'« *éviter des propositions par de nombreuses instances qui n'auraient aucun membre nommé* » (p. 102). Enfin, si l'on doutait que la structure de l'AUTEURE sort renforcée de ce rapport (et que son coût va rester au moins à hauteur de celui de l'AERES), Le Déaut propose qu'un conseil scientifique lui soit ajouté, composé « *de personnalités françaises et étrangères ayant une compétence en matière d'évaluation* » (p. 102). C'est ainsi que s'épaissit la « zone grise » : chaque fois que, au nom de la nécessité de créer une structure « indépendante », des missions publiques sont retirées à ceux qui les possèdent et externalisées, au nom des « *compétences* », vers des « *personnalités extérieures* ».

Si le fondement démocratique des modalités de l'évaluation ne mérite pas plus que les quelques lignes rapportées, la réitération de la légitimité de l'évaluation des individus fait l'objet de plusieurs pages, dans lesquelles les propos du candidat Hollande sont mis en contrepoint de l'opposition de la CP-CNU sur ce sujet. Et comme les enseignants-chercheurs ne font toujours pas assez de rapports, Le Déaut préconise de découpler l'évaluation « *simplifiée* » de l'évaluation « *approfondie* », qui prendra en compte toutes les missions – et donc l'enseignement évalué par les étudiants, les tâches d'intérêt général évaluées par le CA, et toutes les autres missions évaluées par on ne sait qui, suivant un principe que la SNRI et probablement des experts issus des cabinets ministériels précédents ont dû souffler à Le Déaut : « *Il faut avoir des indicateurs d'évaluation, non seulement du management et des responsabilités prises dans l'établissement, mais aussi par exemple sur la mobilité dans les entreprises, les brevets, la mobilité internationale, les ouvrages de vulgarisation* ». Oui, le changement, c'était en 2007.

Le Déaut ne propose pas de rebaptiser l'ANR, elle est trop vieille sans doute. Tout de même, sachez que l'on ne dit déjà plus « crédits récurrents », mais « *soutien de base* » ; en revanche, on dit encore « *crédits sur projets* ». Ça fait plus envie que « *soutien de base* » ? C'est normal, chacun sait qu'une base, c'est comme un tapis, ça se dérobe sous vos pieds.

Ici le mot « *recherche fondamentale* » apparaît pour évoquer un nécessaire recentrage de l'ANR, tout de suite suivi de l'affirmation qu'il faut mieux articuler « *programmation nationale et européenne* »

---

<sup>2</sup> Il a été abandonné dans le projet de loi.

(p. 108) ; plus bas, « *la prise en compte des grands défis sociétaux dans les appels d'offres thématiques* » va enfin donner un but aux « *recherches interdisciplinaires* » ; et puis, bien sûr « *le renforcement de l'impact de la recherche sur le redressement productif et la compétitivité* » passe par « *le soutien à la recherche partenariale et technologique* » et « *la participation au financement de nouveaux outils* » mis en place par... par... la Communauté Européenne.

La double contrainte apparaît éclatante sur la question de la « *crédibilité politique et sociale de l'ANR* » : certes, le Parlement devra voter au moment du budget l'équilibre entre soutien de base et financement sur projets, mais cette programmation se fera « *à partir d'un agenda stratégique discuté à l'OPECST<sup>3</sup> définissant la SNRI* » – une larme de démocratie pour fluidifier une sauce qu'on sait trop épaisse sans doute. Par ailleurs, Le Déaut croit-il vraiment un instant qu'introduire deux membres des organisations syndicales de l'ESR dans le CA de l'ANR (p. 109) peut tenir lieu de démocratisation d'une structure entièrement nommée, là encore ?

La « *nouvelle ambition* » annoncée dans le titre de cette partie a un nom familier, elle s'appelle « *innovation* », « *relais indispensable de la recherche* » (p. 109) et qui a perversément pris ici la définition de ce qu'on appelait autrefois « *recherche fondamentale* » : « *investissement au long cours assez incertain* » (p. 111). Si incertain que des « *mécanismes d'incitation* » devraient « *pouvoir lever les freins au "transfert"* », c'est-à-dire « *la décision de passer du résultat de recherche à sa valorisation industrielle* ». Innovation, soutien managérial, financement du « *décollage* », création de *spin-off* (entreprises porteuses de transferts), *start-up* : Le Déaut qui ne sait pas expliquer ce qu'est l'interdisciplinarité connaît son lexique du petit manager sur le bout du doigt.

### **Conclusion du rapport :**

Trois idées directrices correspondent selon Le Déaut « *à une démarche d'adaptation raisonnée aux données du contexte mondial actuel* » (p. 133) :

- la première, il l'a piquée à V. Pécresse : « *repositionnement de l'université au cœur de l'enseignement supérieur et de la recherche* »
- la deuxième, il l'a piquée à V. Pécresse : « *amélioration de la performance par un effort de coopération à tous les niveaux* »
- la troisième, il ne la doit qu'à lui-même, et c'est la meilleure : « *l'accroissement de la crédibilité internationale par la consolidation de l'ancrage régional* ».

### **Notre conclusion**

Il n'y aura rien, aucun changement de cap, les mesures proposées ne peuvent ni faire croire à une « *amélioration* » du cadre, ni à la résolution des problèmes majeurs posés par les réformes universitaires – à commencer par la question budgétaire et le gouffre dans lequel sont désormais un grand nombre d'universités dont certaines sont actuellement en train de convertir la plupart des postes attribués en début d'année par Fioraso en masse salariale (comme les RCE les y autorisent). L'impuissance à penser la profondeur des apories du modèle mis en place, à imaginer autre chose que ce modèle même, l'adhésion à l'idéologie qui le sous-tend et qu'il promeut, sont flagrantes, et consternantes.

En outre, ce qui fut pointé à propos de la gestion par Sarkozy et Pécresse des réformes, la perversion d'un usage du langage consistant à employer sans ironie les mots par antiphrase, à commencer par cette façon d'appeler « *autonomie* » ce qui est simultanément un renforcement du contrôle et de la bureaucratie, et un abandon des universités par l'État – ce détournement pervers est bien présent

---

<sup>3</sup> Pour avoir une idée de la pensée profonde des membres de l'OPECST qui auront en charge la définition de la SNRI, allez jeter un coup d'œil sur cette lettre d'une sénatrice (Maud Olivier) adressée à SLU ([http://www.sauvonsluniversite.com/IMG/pdf/Lettre\\_opcst.pdf](http://www.sauvonsluniversite.com/IMG/pdf/Lettre_opcst.pdf)) et sur la réponse de SLU (<http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article5893>).

dans ce rapport, qui essaie notamment d'attribuer à l'innovation et à la recherche appliquée la définition de la recherche fondamentale. La lucidité pointe tout de même parfois, par exemple quand la « *démocratisation* » se retourne en « *crédibilité sociale* » pour motiver l'introduction de deux membres élus dans un CA de neuf personnes, ou de deux représentants syndicaux dans un autre conseil.

Un peu d'évaluation de service public appliquée aux conditions de production de ce rapport ne lui ferait pas de mal, à commencer par une simple mise en rapport du coût public des Assises et des propositions qui en résultent : tout au plus un léger coup de poudre sur le nez humide et brillant de l'ESR. Ça fait cher la séance de maquillage.

Laurence Giavarini et Élie Haddad, pour SLU